

Organisateur

Mairie de Léznigan-la-Cèbe
Rue de la mairie
34120 LEZIGNAN-LA-CEBE
04.67.98.13.68

accueil@mairie-leznigan-la-cebe.fr

034ORG0435

**PROJET PEDAGOGIQUE
de l'Accueil de Loisirs Périscolaire**



**La Céboïette
2020 - 2022**

Structure

Accueil de Loisirs Périscolaire La Céboïette
1 rue de l'égalité
34120 LEZIGNAN-LA-CEBE
07.89.08.83.78

periscolaire@mairie-leznigan-la-cebe.fr

0340435AP000119-E01

SOMMAIRE

	PRESENTATION de la structure	page 3
1-	Les objectifs pédagogiques	page 4
2-	Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Périscolaire	page 8
	Jours, horaires et lieux d'accueil	
	Les moyens	
	Les inscriptions	
	Santé des enfants	
3-	Déroulement des différents temps d'accueil périscolaires	page 12
	Organisation des lundi, mardi, jeudi et vendredi	
	Organisation du mercredi	
	Le lien avec les familles	
	Le rôle de chacun	
4-	Les activités	page 16
	Généralités	
	Types d'activité	
	La préparation	
	Les thématiques	
	L'évaluation	

PRESENTATION de la structure

La commune de Lézignan-la-Cèbe (1540 habitants, Insee 2015) propose un accueil des enfants tout au long de l'année scolaire dans le cadre d'un Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) déclaré auprès des services de l'Etat : DDCS (Pôle Jeunesse, Sports et Education Populaire), Protection Maternelle Infantile et de la Santé (DPMIS) et CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de l'Hérault. Cette dernière contribuant, par conséquent, au financement de notre structure d'accueil de loisirs.

L'accueil de loisirs est ouvert **en période scolaire**, du lundi au vendredi et se déroule dans les locaux de l'école du village :

Groupe scolaire
"La Salsepareille"
1 rue de l'égalité
34120 Lézignan-la-Cèbe

Les temps périscolaires désignent tous les moments de la journée qui précèdent ou suivent les temps de classe ; mais également depuis le décret du 23 juillet 2018, le mercredi (qu'il y ait école ou non le matin).

Les temps périscolaires concernent donc :

- Les temps d'accueil avant et après la classe,
- La pause méridienne incluant le temps de restauration
- Le mercredi toute la journée.

Les temps d'accueils périscolaires sont des moments de vie partagés d'éducation et de socialisation complémentaires de la famille, de l'école, différents mais en cohérence avec eux. L'organisation de ces temps doit permettre de répondre aux besoins des enfants et aux attentes des parents.

Le projet pédagogique est un contrat de confiance entre l'équipe d'animation, les familles, les enfants et la commune, sans oublier l'étroite collaboration avec l'école. Il traduit l'engagement d'une équipe dans un temps et un cadre donné.

Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne et sert de référence tout au long de l'accueil. Il énonce en termes clairs et simples la manière dont on souhaite accueillir l'enfant.

Il fait l'objet d'une constante réflexion avant-pendant-après. Il est élaboré en concertation avec l'équipe qui anime les temps périscolaires et sera complété et réactualisé au fil du temps par les différents partenaires, adultes et enfants.

Le présent projet pédagogique s'appuie sur les objectifs du **projet éducatif de la Commune (PEDT)**:

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant dans le respect de ses rythmes chrono-biologiques
- Permettre l'accès de tous aux différentes activités
- Développer l'éducation à la citoyenneté
- Elargir l'horizon culturel des enfants
- Valoriser le tissu associatif local

Ces objectifs du PEDT sont déclinés dans le **projet éducatif de l'accueil de loisirs périscolaire** :

- Considérer l'enfant en tant que personne
- Favoriser le jeu libre
- Fixer les limites et les règles

1. OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'accueil de Loisirs se doit d'être un lieu de vie serein où chacun peut vivre des temps périscolaires agréables et enrichissants, visant à favoriser l'autonomie personnelle et collective, à la mesure de chacun.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS
FAVORISER LA SOCIALISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un climat affectif sécurisant - Développer les relations avec les autres, favoriser les partenariats - Favoriser le respect mutuel - Favoriser l'entraide, la solidarité, la coopération - Faire respecter les règles de vie, les jeux, l'environnement
FAVORISER L'EPANOUISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter le rythme de vie de chaque enfant - Favoriser les capacités physiques, manuelles et intellectuelles autour des 5 sens (la vue, l'ouïe, le goût, l'odorat et le toucher) - Faire découvrir l'environnement naturel et culturel - Favoriser le « jouer » à tout moment - Favoriser le lien entre les différents groupes d'âge, et intergénérationnels
FAVORISER L'AUTONOMIE	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'intégration de l'enfant dans la structure - L'amener à se prendre en charge et à prendre ses responsabilités - Favoriser la prise de décision et la liberté de choix - Favoriser la sécurité physique, morale et affective de l'enfant

Déclinaison des objectifs opérationnels en moyens pour les atteindre :

FAVORISER LA SOCIALISATION	MOYENS
CRÉER UN CLIMAT AFFECTIF SÉCURISANT	<ul style="list-style-type: none"> - En privilégiant un accueil individuel enfant et parents - En visitant les locaux à l'inscription - En étant à l'écoute et disponible - En privilégiant les moments d'échanges - En évitant de crier, en mesurant son vocabulaire - En favorisant des jeux calmes notamment aux temps d'accueil - En informant et expliquant les règles de sécurité, (poser les interdits), en avertissant des dangers potentiels - En respectant les rythmes biologiques et personnels
DÉVELOPPER LES RELATIONS AVEC LES AUTRES, FAVORISER LES PARTENARIATS	<ul style="list-style-type: none"> - En connaissant les prénoms de chacun grâce à des jeux de connaissance

	<ul style="list-style-type: none"> - En favorisant l'entraide et le dialogue dans les activités par la mise en place de petits groupes - En faisant des rencontres inter centres - En créant des partenariats avec les associations, les intervenants bénévoles...
FAVORISER LE RESPECT MUTUEL	<ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage et reconnaissance des cultures différentes : activités à thèmes (cuisine, danses, bricolages...) - Gestion des conflits par un tiers - Accepter les différences
FAIRE RESPECTER LES REGLES DE VIE, LES JEUX ET L'ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - En mettant en place avec les enfants des règles particulières à un lieu, un jeu (au règlement intérieur et à l'affichage dans les salles) - En faisant prendre conscience qu'il faut faire attention aux jeux, qu'il faut respecter le matériel qui leur est offert. - En faisant prendre conscience aux enfants de l'importance de laisser un lieu propre (rangement des lieux de vie) - En sensibilisant les enfants au gaspillage : repas, électricité, eau, papier...
FAVORISER L'ENTRAIDE, LA SOLIDARITE, LA COOPERATION	<ul style="list-style-type: none"> - En les sensibilisant par des projets, des activités sportives, manuelles..., par des rencontres extérieures du centre : rencontre intergénérationnelle, inter centre...

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT	MOYENS
RESPECTER LE RYTHME DE VIE DE L'ENFANT	<ul style="list-style-type: none"> - En étant à l'écoute des besoins de l'enfant - En aménageant des coins spécifiques : repos, lecture, peinture, jeux extérieurs... - En laissant l'enfant libre de ne « rien faire » (sous surveillance et vigilance)
ÉVEILLER LES CINQ SENS	<ul style="list-style-type: none"> - En faisant prendre conscience à l'enfant de l'importance de l'hygiène corporelle (lavage des mains...) - En mettant en place des activités physiques, des jeux d'expression (jonglage, danse, théâtre...) - En élaborant des projets de sorties et d'activités autour de thèmes spécifiques - En diversifiant les activités d'éveil proposées - En suscitant la curiosité (dans la découverte du goût des aliments) - En favorisant l'éveil des sens : ouïe, vue, toucher, goût, odorat
DÉCOUVRIR L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET CULTUREL	<ul style="list-style-type: none"> - En abordant différentes thématiques autour du développement durable (environnement, jardin pédagogique, économie d'énergie, tri des déchets, etc)

	<ul style="list-style-type: none"> - En utilisant les diverses espaces communaux (parcs, bois, potager...) - En utilisant les ressources du territoire : les associations de la commune, les artisans, commerçants ... - En organisant des visites extérieures : musées ou autres... du département - En montant des projets en partenariat avec les différents services de la commune (ex : tri sélectif, association, événement...)
FAVORISER LE « JOUER » À TOUT MOMENT	<ul style="list-style-type: none"> - En mettant en place des jeux sur les temps d'accueil (puzzle, coloriage, jeux, livres...) - En intégrant la notion de rangement, de nettoyage dans des jeux - En organisant des grands jeux (chasse au trésor, rallye photo...)
FAVORISER LES LIENS ENTRE LES GROUPES D'AGE	<ul style="list-style-type: none"> - En réalisant des activités communes - En favorisant les échanges avec les partenariats, associations.... - En suscitant des projets communs avec l'équipe d'animation : sorties, spectacles, grands jeux

FAVORISER L'AUTONOMIE	MOYENS
ASSURER L'INTEGRATION DE L'ENFANT DANS LA STRUCTURE	<ul style="list-style-type: none"> - En accueillant individuellement chaque famille, chaque enfant - En aménageant des coins spécifiques adaptés à l'âge des enfants, en veillant à leur sécurité physique - En étant accompagné par les animateurs référents du groupe
AMENER L'ENFANT A SE PRENDRE EN CHARGE ET A PRENDRE SES RESPONSABILITES	<ul style="list-style-type: none"> - En mettant à disposition des jeux de société, du matériel d'expression ... - En favorisant le rangement et le respect de leurs affaires - En donnant la possibilité de se servir pendant le temps du repas, en prenant en compte la notion de partage et de politesse - En encourageant la mise en place de projets individuels ou collectifs (accompagnement par les animateurs) - En mettant en place des temps d'échange et de ressenti sur sa journée (bilan de journée, météo des émotions...)
FAVORISER LA SECURITE PHYSIQUE, MORALE ET AFFECTIVE DE L'ENFANT	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et expliquer les règles de sécurité, poser les interdits <ul style="list-style-type: none"> o Avertir des dangers potentiels o Proposer des jeux (circulation routière, règles de bonne conduite...)

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser au travers d'animations ludiques, en partenariat avec la Police Municipale, à : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La sécurité routière (la famille des panneaux) ▪ Se protéger lors d'évènements extérieurs : incendie, risques majeurs, intrusion (sous forme de jeux) ▪ Les gestes qui sauvent : apprendre à donner l'alerte, protéger... ▪ Les dangers d'internet – Respecter les rythmes biologiques et personnels : <ul style="list-style-type: none"> ○ Informer et expliquer les différents impératifs (repos, soif, faim, santé, ...) ○ Accompagner par des rituels les notions d'hygiène alimentaire et corporelle ○ Mettre en place un fonctionnement adapté aux besoins ○ Proposer plusieurs activités, adaptées aux besoins, au moment de la journée, à l'âge des enfants (sommeil, repos, activités calmes, semi-actives, dynamiques) – Sensibiliser au respect de son territoire personnel et de celui des autres (l'intimité, les affaires personnelles, ...)
--	--

2. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

2.1. Jours, horaires et lieux d'accueil

L'accueil de Loisirs Périscolaire La Céboïette a pour mission d'accueillir les enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés à l'école du village "La Salsepareille" et qui ont été inscrits à un ou plusieurs temps d'accueil. Les enfants y sont accueillis de façon régulière ou occasionnelle.

La capacité d'accueil de l'ALP est de **28 enfants en maternelle** et **64 enfants en élémentaire**.

2.1.1. Les jours de fonctionnement :

L'ALP est ouvert en période scolaire :

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi (matin-pause méridienne-soir)
- Le mercredi, en journée ou en demi-journée, avec ou sans repas

2.1.2. Les horaires et lieux d'accueil :

Les LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI

Accueil du matin, de 7h30 à 8h30 :

- Les arrivées sont échelonnées.
- L'accueil a lieu dans la salle d'accueil ALP
- Des jeux sont possibles dans la cour élémentaire dès que le temps le permet

Pause méridienne avec le repas, de 12h00 à 14h00 :

- Dans la salle de restaurant pour les repas
- Dans la cour maternelle pour les enfants maternels
- Dans la cour élémentaire pour les enfants d'élémentaires
- Dans la salle d'accueil ALP pour les activités calmes (coloriages, lecture, petits jeux de société...)
- Dans la salle de motricité pour les temps calmes et en cas de mauvais temps

Accueil du soir :

De 16h30 à 17h30

- L'accueil est fixe et comprend le goûter. Toutefois, un groupe « départ échelonné » est rendu possible, pour permettre aux enfants inscrits dans des activités extrascolaires ou ayant des rdv médicaux ou autres exceptionnels de partir avant 17h30.
- L'accueil a lieu dans différentes salles sur place, dans les cours maternelle et élémentaire ou lieux à proximité de l'école en fonction de l'animation (locaux détaillés ci-après).

De 17h30 à 18h30

- Les départs sont échelonnés.
- L'accueil a lieu dans la salle d'accueil ALP
- Des jeux sont possibles dans la cour élémentaire dès que le temps le permet.

Le MERCREDI : une journée type

7h30/8h30	Accueil parents/enfants - Arrivées échelonnées
8h30/12h	Activités selon programme (entrecoupées de « jeux libres »)
12h/12h30	Accueil parents/enfants – Départs et arrivées échelonnés
12h30/13h15	Repas
13h30/14h	Accueil parents/enfants - Départs et arrivées échelonnés

14h30/16h30	Activités selon programme (entrecoupées de « jeux libres »)
16h30/17h	Goûter* et bilan de la journée
17h/18h	Accueil parents/enfants – Départs échelonnés

- L'accueil a lieu dans la salle d'accueil ALP
- Des jeux sont possibles dans les deux cours dès que le temps le permet.
- Les animations ont lieu dans différentes salles sur place, dans les cours maternelle et élémentaire ou lieux à proximité de l'école en fonction de l'animation (locaux détaillés ci-après).

2.1.3. Détail des locaux et espaces extérieurs

Dans l'enceinte de l'école la Salsepareille :

- 1 salle d'activités dédiée à l'Accueil de Loisirs
- 1 bibliothèque
- 1 salle de motricité
- 1 salle de restauration pour les repas (28 maternelles + 64 élémentaires)
- 1 dortoir (18 places)
- 1 cour extérieure pour les enfants en maternelle
- 1 cour extérieure pour les enfants en élémentaire
- 1 préau principal et 2 petits préaux

Nombre de blocs sanitaires adaptés aux enfants : 7 (3 maternelles + 4 élémentaires)

Autres locaux :

- 1 cuisine-tisanerie-infirmierie
- 1 petite salle au-dessus de la salle polyvalente
- 1 grande salle polyvalente attenante à l'école

A proximité de l'école :

- Structure de jeux : terrain multisports urbain à 100 mètres de l'école (parcours piéton sécurisé),
- Boulodrome à 50 mètres, esplanade plantée à 50 mètres
- 1 médiathèque à 300 mètres
- 1 pumtrack à 500 mètres

2.2. Les moyens

2.2.1. Moyens humains

L'équipe d'animation est constituée de :

- 1 directrice, ETAPS
- 3 adjointes d'animation dont 2 titulaires du BAFA et du CAP petite enfance
- 2 ATSEM
- 2 adjoint/agent techniques

Le nettoyage des locaux est assuré par le même personnel qui se partagent les tâches : agents technique, ATSEM et adjointes d'animation.

D'autres intervenants (bénévoles et intervenants associatifs) enrichissent le service périscolaire et l'encadrement des enfants pendant certaines animations :

- M. Jean-Claude COLIN et Mme Marie-Christine FORESTIER : Association Arts plastiques
- M. Dominique MONTAGNE : association La Ceba, pétanque
- Mme Monique MARINO : bénévole atelier contes, aide aux devoirs et modelage
- M. Jean CAMERLO et Mme Sandra CARRIERE : médiathèque

- Mme Jacqueline SALAS : bénévole atelier couture
- Mme Valérie LEGRAND : bénévole atelier canevass
- Mme Maryline TORTI : bénévole scrapbooking et activités manuelles
- M. David CARON : bénévole (professionnel) atelier pâtisserie

Enfin, **un comité de pilotage et de suivi du PEDT** - composé d'élus et d'administratifs de la commune, des associations et bénévoles intervenants, des enseignants et des parents d'élèves - permet la concertation, le suivi et l'évaluation des actions au regard du projet éducatif de la commune.

2.2.2. Moyens financiers

Le budget : un budget pédagogique est alloué par la commune pour les temps périscolaires. Répartition du budget pour les différents accueils, pour le matériel pédagogique, les sorties...

Le matériel pédagogique : le matériel de base est disponible en début d'année scolaire et est complété à l'émergence des besoins en fonction du budget alloué.

Des fiches de jeux, d'activités, des panneaux d'affichage, des plannings, la gestion et le suivi des stocks est assuré par la directrice.

2.3. Les inscriptions

2.3.1. Modalités d'inscription

Toute demande de réservation à l'ALP est obligatoire et s'effectue sur le site www.mairie-lezignan-la-cebe.fr sur le Portail Famille.

Restaurant scolaire

Les réservations de tous les repas de la semaine se font le jeudi qui précède à 17 h au plus tard.

Exemple : Mon enfant doit déjeuner au restaurant scolaire les 12 et 14 novembre, je dois réserver et payer le jeudi 7 novembre à 17 h au plus tard.

Les situations de changements exceptionnels (annulation ou inscription de dernière minute), ne pourront être traitées que par mail à c.goepfert@mairie-lezignan-la-cebe.fr 48h avant la date. La prise en compte du changement vous sera notifiée par mail : **oui en vert, non en rouge.**

En cas d'allergie alimentaire connue, les parents sont tenus de le signaler lors des inscriptions.

Accueil périscolaire matin et soir (avant et après la classe) et extrascolaire (le mercredi)

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Toute inscription doit avoir lieu la veille avant midi dernier délai, sur le site www.mairie-lezignan-la-cebe.fr pour les réservations mensuelles.

2.3.2. Tarification

	Lézignanais		Extérieurs	
	Quotient familial < 1 000 €	Quotient familial > 1 000 €	Quotient familial < 1 000 €	Quotient familial > 1 000 €
Pour le restaurant scolaire				
MIDI	3.50 €	3.80 €	4.20 €	4.50 €

Pour l'accueil de loisirs périscolaires (lundi, mardi, jeudi, vendredi)	Lézignanais		Extérieurs	
	Quotient familial < 1 000 €	Quotient familial > 1 000 €	Quotient familial < 1 000 €	Quotient familial > 1 000 €
	matin (7h30-8h30)	1,00 €	1,30 €	1,30 €
soir (16h30-18h30)	1,30 €	1,50 €	1,50 €	2,00 €

Le mercredi	Lézignanais			Extérieurs
	Quotient familial < 800 €	Quotient familial < 1500 €	Quotient familial > 1500 €	Majoration
matin (7h30-12h30)	6,00 €	7,00 €	8,00 €	+4,00 €
soir (13h30-18h)	6,00 €	7,00 €	8,00 €	+4,00 €

2.4. Santé des enfants

Les allergies et/ou traitements médicamenteux doivent être clairement signalés.

Pour les traitements à donner, joindre impérativement l'ordonnance et veiller à les donner en main propre à une animatrice.

En cas de fièvre ou de maladie nécessitant des soins au-delà de notre compétence, les familles sont prévenues aussitôt et viennent récupérer leur enfant dans la mesure du possible.

Le personnel encadrant possède une formation aux premiers secours, mise à jour régulièrement. Des trousse de secours sont à disposition du personnel et un cahier de soins est rempli à chaque intervention, où il est fait mention de la date de l'incident, du nom de l'enfant, de la nature des blessures et du nom de la personne ayant apporté les soins.

Accueil d'un enfant atteint de trouble de la santé ou de handicap :

- L'accessibilité des locaux : la structure d'accueil périscolaire veille à respecter les obligations en matière d'adaptation des locaux : l'école est de plein pied et dispose d'une rampe d'accès pour fauteuils roulants pour accéder aux deux (seules) salles qui ont 3 marches.
- Les Projets d'Accueils Individualisés (PAI) : les familles, l'école et le corps médical signent un protocole d'accueil de l'enfant atteint d'un trouble de la santé. L'ALP dispose d'une copie des PAI, des ordonnances et des trousse individuelles des enfants fréquentant la structure de loisirs.
- La formation du personnel :
 - o Une des animatrices BAFA a fait son approfondissement sur le thème de « l'Accueil de l'enfant en situation de handicap »
 - o Chaque année, une à deux animatrices émettent le souhait de se former sur le thème de l'enfant à besoins spécifiques. Lorsque la situation le permet, le personnel est formé à tour de rôle.
- La communication entre adultes : elle est primordiale pour adapter les postures et les comportements vis-à-vis de l'enfant accueilli ; et dans le cadre des PAI pouvoir réagir le plus rapidement possible. Connaître le handicap de l'enfant (visuel, cognitif, moteur, social) pour adapter les activités, la vie quotidienne dans la collectivité, etc. - et permettre à chaque enfant de pouvoir trouver sa place, quel que soit son handicap (veiller à adapter

l'environnement où évolue l'enfant, le matériel qu'il utilise, les espaces de vie dans la salle...).

- La communication avec les enfants : il est important de dédramatiser le handicap auprès du reste du groupe, d'expliquer ce qu'est le handicap et de créer une dynamique d'entraide et de responsabilité.

3. DEROULEMENT DES DIFFERENTS TEMPS D'ACCUEIL PERISCOLAIRES

3.1. Organisation des lundi, mardi, jeudi et vendredi

Trois temps périscolaires sont donc pris en compte, et ce de manière spécifique, par l'équipe en charge du bon fonctionnement de la structure :

Le matin

Les enfants sont accueillis entre 7h30 et 8h20.

L'équipe pédagogique est en charge de l'ouverture des locaux et de l'accueil des enfants.

Les activités proposées sont adaptées à ce temps, matinal et plutôt calme. La concentration des enfants étant sollicitée toute la journée, les activités proposées leur permettent de participer sans pour autant entamer l'énergie nécessaire à leur journée scolaire.

La salle d'accueil de loisirs est aménagée de manière à créer des espaces spécifiques, dédiés aux différents besoins ou envies des enfants. Ainsi sont organisés les coins suivants : coloriage, jeux de société, dinette, lecture, discussions entre copains sur les gros coussins qui se prêtent à la détente. Pour les enfants plus dynamiques, qui ont besoin de jouer à l'extérieur, la possibilité de jouer au ballon ou autre leur est donné dans la cour élémentaire sous la surveillance d'un adulte ; lorsque le temps le permet.

La pause méridienne

Deux services sont organisés :

- A 12h : le repas est servi pour les maternelles, ainsi que pour 1 classe d'élémentaire (qui tourne à tour de rôle dans l'année).
- A 12h45 : ce sont les 4 autres classes d'élémentaires qui partent déjeuner.

Pendant que le 1er service est à la cantine, le second service peut profiter de quelques activités dans la cour ou dans la salle d'accueil, selon un planning proposé par rotation et par tranche d'âge.

La salle ALP est ouverte chaque midi pour les enfants qui veulent faire des activités calmes type coloriage, jeux de société, constructions...

Lorsque le temps le permet, des jeux peuvent également être mis à disposition des enfants à l'extérieur de la salle.

Les enfants qui souhaitent organiser leurs propres jeux de cour, sont libres de le faire, en respectant les autres espaces de jeux.

Exemple	SPORTS DANS LA COUR			
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Foot	CP/CE1/CE2	CM1/CM2	CP/CE1/CE2	CM1/CM2
Basket	CM1/CM2	CP/CE1/CE2	CM1/CM2	CP/CE1/CE2
Ping-pong	CM1/CM2	CP/CE1/CE2	CM1/CM2	CP/CE1/CE2
	SALLE D'ACCUEIL			
Jeux de société Lecture Coloriage...	Demandez à un adulte l'autorisation avant de :			
	entrer dans la salle d'accueil			
	sortir un jeu de la salle			
	JEUX LIBRES DANS LA COUR			

A 12h45, le premier service sort de la cantine, les maternelles vont dans la salle de motricité pour un moment de détente : lecture d'une histoire, relaxation contée ou musicale ; avant de rejoindre la cour maternelle où différents espaces de jeux sont proposés (structure avec toboggan, petits jeux de construction, petites voitures, poupons...)

Les élémentaires qui sortent de la cantine profitent de tous les espaces mis à leur disposition.

Pendant ce temps, les enfants du second service passent au toilette et se lavent les mains, avant de rejoindre la cantine.

A 13h30, tous les groupes d'élémentaire se retrouvent dans la cour.

A 13h35, rangement des espaces de jeux, les enfants de CP-CE1-CE2 se rassemblent dans la salle de motricité et les CM1-CM2 dans la salle ALP où est organisé un retour au calme sous forme de relaxation et/ou de discussions à voix basse ; avant le retour en classe à 13h50.

Le soir

- De 16h30 à 16h45 : un temps dédié au goûter est mis en place. Il permet une coupure rituelle annonçant le début de la dernière phase de la journée. C'est aussi un moment où peuvent naître des idées ou des projets. Les enfants de maternelle sont accueillis dans la bibliothèque, les enfants d'élémentaire dans la salle ALP ou à l'extérieur lorsque le temps le permet. C'est également le moment où les groupes sont constitués pour les activités.
- De 16h45 à 17h30 : les temps d'activités organisés avec les bénévoles et l'équipe d'animation sont mis en place. Un programme d'animation est proposé par cycle (de vacances à vacances), avec plusieurs choix d'activités chaque jour (choix pour les élémentaires). En début de cycle, les enfants choisissent l'activité à laquelle ils veulent participer ; en retour, il leur est demandé de se tenir à ce choix pour la durée du cycle. Les maternelles n'ont pas le choix de l'activité, en revanche le programme est réfléchi de manière à varier le type d'animations : contes, jeux de ballons, parcours de motricité, pâte à modeler, parcours vélo, activités manuelles...
- De 17h30 à 18h30 : le dernier créneau horaire, est occupé par des activités plus calmes (lecture, dessin, jeux de société...) mais comme le matin, avec la possibilité de profiter de jeux dans la cour - et permet le retour dans les familles de manière échelonnée.

3.2. Organisation du mercredi

Les enfants peuvent être accueillis soit en demi-journée, soit en journée avec ou sans le repas le midi. Ils peuvent arriver entre 7h30 et 8h30 le matin, entre 13h30 et 14h l'après-midi, et repartir entre 12h et 12h30 le matin, entre 17h et 18h l'après-midi.

Le matin : Les enfants sont accueillis entre 7h30 et 8h30.

L'équipe pédagogique est en charge de l'ouverture des locaux et de l'accueil des enfants. Cette prise en charge n'est effective que lorsque les parents ont accompagné l'enfant jusqu'à l'intérieur de l'accueil de loisirs et/ou confié celui-ci à une animatrice qui a noté la présence de l'enfant.

Les animatrices sont les premières personnes avec qui l'enfant et parfois la famille sont en contact. Entretenir dès l'accueil une relation avec chaque enfant, c'est lui permettre de mieux vivre sa journée puisqu'il évoluera dans un climat de confiance et de sécurité, gage de la réussite de son intégration dans la structure. C'est aussi se donner les moyens de mieux connaître les enfants, leurs problèmes de la veille, leurs problèmes d'ordre médical... et donc d'améliorer la qualité d'écoute à établir entre l'équipe d'animation, les enfants et la famille.

Comme lors de l'accueil du matin les autres jours de la semaine, l'accueil de 7h30 à 8h30, échelonné, est un temps d'accueil calme. Un certain nombre de possibilités d'activités calmes est mis en place afin que les enfants puissent s'occuper, se divertir et s'exprimer en autonomie : jeux intérieurs, individuel ou à plusieurs (dessin, lecture, jeux de construction ou de déconstruction, etc.). Une fois ce temps d'accueil terminé (8h30), les enfants peuvent, s'ils le souhaitent et si le temps le permet, sortir dans les cours, afin de jouer, librement, sous la surveillance des animatrices.

Temps d'animations : des animations sont proposées aux enfants, suivant un programme défini à l'avance et par cycle, de vacances à vacances. Deux animations sont proposées à chaque ½ journée, entrecoupées par des temps de récréation.

A la fin de la matinée, un premier bilan intermédiaire de la journée est fait avec les enfants : un tour de parole est organisé. Chaque enfant, à tour de rôle, exprime son ressenti de la matinée : ce qu'il a apprécié, ce qu'il n'a pas aimé, quelles émotions il a ressenti ? quelles idées pour les autres mercredis ? Les animatrices s'expriment également.

Pour les enfants qui sont inscrits en demi-journée sans repas, ils peuvent partir entre 12h et 12h30.

La pause méridienne

Le repas est servi dès 12h30, en un seul service.

Après le repas, un retour au calme est organisé obligatoirement avec des activités silencieuses, calmes (ateliers de relaxation, histoires contées, jeux de société, coloriage...).

L'après-midi

Les enfants sont accueillis de 13h30 à 14h.

Pour ceux qui en ont besoin, notamment les enfants de maternelle, un temps de sieste est mise en place et le dortoir est mis à leur disposition. Une animatrice se charge d'une lecture avant que les enfants puissent s'endormir.

Comme le matin, une à deux activités sont proposées aux enfants, selon le programme d'animation.

Le goûter et la fin d'après-midi

Le goûter, fourni par la collectivité, est organisé à partir de 16h.

Il est pris collectivement et précède le second bilan de la journée. Une nouvelle fois, chaque enfant, à tour de rôle, exprime son ressenti de la journée : ce qu'il a apprécié, ce qu'il n'a pas aimé, quelles émotions il a ressenti ? quelles idées pour les autres mercredis ? Les animatrices s'expriment également.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h et jusqu'à 18h (départs échelonnés).

3.3. Le lien avec les familles

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre le temps en famille et/ou le temps scolaire.

Il doit donc assumer ce rôle d'intermédiaire, notamment en matière de transmission d'informations.

Un cahier permet d'assurer le suivi des enfants (comportement, incident, ...) lors des temps périscolaires et d'en informer les parents, si nécessaire.

Par ailleurs, si les parents doivent venir chercher leur enfant avant la fin de l'accueil périscolaire (hors départs échelonnés), les parents doivent signer une décharge.

Le projet pédagogique et le règlement intérieur de l'accueil périscolaire sont disponibles sur le site de la Ville et sont également affichés dans le couloir d'entrée de l'école et à l'entrée de la salle d'accueil de Loisirs. Ils sont remis aux parents qui en font la demande.

Un tableau d'affichage avec les différentes informations de la structure est placé dans le couloir à l'entrée de l'école (programmes d'animation, points de règlement, informations diverses).

Enfin, les parents peuvent être invités ponctuellement à participer à des activités : des journées porte-ouvertes, des cafés-rencontres par exemple sont organisés afin de permettre aux parents d'échanger et de rentrer dans la structure de loisirs.

3.4. Le rôle de chacun

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien-être de tous.

Ses membres connaissent et appliquent le projet pédagogique et le programme d'animations. Des réunions permettent l'adaptation des activités aux besoins ou envies des enfants, l'échange de points de vue dans un climat de confiance, de respect mutuel et d'entraide.

La directrice et son équipe sont garants du respect des règles établies au sein du centre. A l'extérieur, l'équipe veille à respecter les consignes supplémentaires (code de la route, code civil...).

La directrice a plusieurs rôles :

- Un rôle pédagogique fort auprès de son équipe. Elle veille au respect du projet éducatif, ainsi qu'à la mise en œuvre du projet pédagogique et à son évaluation.
- Un rôle de gestionnaire et d'administratif
- Un rôle relationnel auprès des élus municipaux, de l'équipe, des animateurs stagiaires, des familles et des partenaires
- Un rôle de garant de l'application des textes réglementaires en matière de sécurité des biens et des personnes.

Les animateurs se doivent de :

- Impliquer les enfants au maximum de leurs possibilités.
- Faciliter l'activité par leur disponibilité, leur écoute.
- Faciliter la progression dans le groupe pour faire aboutir les conflits.
- S'informer au mieux pour diffuser les informations aux autres membres de l'équipe, aux parents.
- S'impliquer à tout moment de la journée
- Privilégier les relations entre les enfants, les enfants et les adultes, entre les animateurs et les parents.
- Participer aux activités en tant que conseiller, facilitateur et régulateur du groupe.
- Etre le lien entre les familles et l'accueil de loisirs.
- Jouer avec les enfants.
- Instaurer une atmosphère de confiance et de jeu.
- Agir en qualité de formateur auprès des stagiaires.
- Respecter le travail des autres membres de l'équipe.

Le respect du cadre et des règles est essentiel pour tous (adultes et enfants), le projet pédagogique donne un cadre commun à l'équipe, et permet de trouver des réponses cohérentes adaptées à la situation.

L'équipe de cuisine :

- Réceptionne les livraisons, prépare les repas : réchauffe, présente...
- Assure l'entretien, l'hygiène et le nettoyage permanent de la cuisine.
- Rend compte au directeur s'il y a des choses à signaler
- Assure le service en salle (mise de table, service des plats, débarrassage).

L'équipe d'entretien des locaux :

- Garantit l'hygiène et la sécurité des locaux après le départ des personnes.

4. LES ACTIVITÉS

4.1. Généralités

Les activités ne sont pas une fin en soi, elles sont le support de notre action éducative, pour atteindre les objectifs fixés. Elles doivent être pourvues de « sens ».

C'est un moyen privilégié d'animation dont les différents aspects (sportif, artistique, d'expression, culturel, ludique...) ont pour but essentiel de favoriser la créativité, le plaisir, le bien-être ensemble, sans négliger l'effort, par le jeu.

Le but de l'animation est de « donner vie à ».

Pour cela, l'équipe doit avoir une approche ludique de l'activité de loisirs. C'est un support réceptif pour les enfants afin de leur permettre de se construire en tant qu'individu, d'apprendre à vivre ensemble en respectant les règles de vie en collectivité.

Aussi, chaque animateur doit réfléchir et préparer son activité, d'une façon pédagogique et matérielle. Il doit se poser plusieurs questions :

- Quels sont les objectifs que je me fixe ?
(Apprendre aux enfants à se servir d'un outil, développer une coopération entre les enfants, valoriser un enfant timide au sein d'un groupe...)
- Pourquoi cette activité ?
- Est-ce que cette activité correspond à l'âge des enfants que j'encadre ? comment l'adapter en fonction de l'âge des enfants ?

En début d'année, l'équipe d'animation choisit plusieurs thématiques qui seront déclinées tout au long de l'année, sur différents temps d'accueil. Les thèmes choisis serviront de fil conducteur pour la construction des programmes d'animation à chaque cycle.

Certains projets d'animations pourront être des projets communs avec l'école : par exemple Monsieur Carnaval, le jardin pédagogique, etc.

L'équipe d'animation proposera des activités de loisirs mettant en avant le territoire, en faisant appel aux associations et aux bénévoles de la commune.

4.2. Types d'activité

Les animations favoriseront l'imaginaire, la créativité, le jeu et seront variées afin que chaque enfant y trouve sa place et développe ses capacités.

Le matériel de récupération (cartons, bouchons...) et de récolte d'éléments naturels (feuilles, galets...) sont des éléments recherchés dans le cadre de notre démarche. Aussi, plusieurs de nos activités sont réfléchies en amont avec cette intention.

- Activités manuelles : développer les capacités de création, d'expression, de construction manuelle...
Dessin – Peinture – Coloriage - Collage – Modelage (pâte à modeler, pâte à sel, papier mâché...) pour des créations de décors, des créations de jeux de société (mikado, jeu de dames...), d'instruments de musiques (maracas, ...), des objets de décoration, scoubidous, bracelets, couture, tricot, arts plastiques...
- Activités sportives : le développement psychomoteur (maîtrise du corps et jeux de stratégie), apprentissage et respect des règles de chaque sport.
Parcours de motricité, initiation ludique aux sports collectifs, sports de raquettes, sports gymniques, vélo...

- Activités d'expression : favoriser l'expression et la confiance en soi, communiquer avec l'autre.
Théâtre – Mimes – Danse - Clowns...
- Grands jeux
- Activités à caractère culturel
Pétanque, jardin, contes, médiathèque, relaxation...
- Jeux d'intérieur : Puzzles, Jeux de construction, Dînette, Poupons, jeux de société, cartes...
- Jeux d'extérieur : Jeux de ballon...
- Les ateliers pâtisserie : un pâtissier professionnel intervient bénévolement plusieurs fois par cycle les mercredis après-midi afin de partager avec les enfants son savoir-faire. Les enfants réalisent une pâtisserie qu'ils dégusteront au goûter.
- Sorties : des sorties à la journée ou à la demi-journée seront ponctuellement organisées (au moins 3 sorties sur l'année).

4.3. La préparation

L'équipe d'animation se réunit plusieurs fois dans l'année, pour préparer chaque cycle d'animation, en différenciant les animations périscolaires du soir, de celles du mercredi.

Les animations tiennent compte :

- Du temps d'accueil de loisirs concerné
- De l'âge des enfants
- Du fil conducteur décidé en début d'année, des différentes thématiques choisies
- Du bilan tiré de la période précédente

4.4. Les thématiques

- Le jardin pédagogique
- Le développement durable et les économies d'énergie à la dimension de l'accueil de Loisirs
- Les expos :
 - De milieu d'année qui met à l'honneur les travaux réalisés par les enfants et sont exposés à la cantine, visible depuis le parking de l'école.
 - Celle de fin d'année proposée lors de la fête de l'école fin juin et qui retrace l'année de l'accueil de loisirs
- Monsieur Carnaval : chaque année, l'école organise son carnaval et l'accueil de loisirs est chargé de confectionner Monsieur Carnaval (projet commun école/ALP)
- Une thématique annuelle choisie en début d'année et déclinée toute l'année (exemple : les saisons, les pays du Monde...) et souvent illustrée sous forme de fresques collectives.
- Le projet de fresque mural pour les 2 années à venir

4.5. L'évaluation

Lors des réunions de préparation, un bilan de la période précédente est systématiquement dressé afin de voir ce qui est à maintenir ou ce qui est à modifier.

Le bilan des enfants fait chaque mercredi permet aussi d'ajuster notre action.



La boîte à idées

Cette année, l'équipe d'animation a eu l'envie d'impliquer davantage les enfants en créant « **la boîte à idées** ». Elle sera donc testée et mise à disposition des enfants durant tous les temps d'accueils. Ce sera un moyen pour les enfants de nous faire part de leurs idées, de leurs envies d'activités, de jeux ou d'organisation.

Elle sera installée dans notre salle d'accueil, visible et accessible à tout moment. Régulièrement, l'équipe d'animation ouvrira la boîte et prendra connaissance du contenu. A partir de là, lors des réunions, les animatrices regarderont et discuteront des idées proposées par les enfants et de la faisabilité ou non de la mise en pratique de l'idée avancée.

La boîte à idée pourra également être un outil médiateur utilisé pour une gestion de conflit lorsqu'un enfant n'ose pas parler facilement.

Ces différents échanges permettent d'évaluer :

- Les facilités/difficultés rencontrées dans la construction des projets
- Le degré d'aboutissement des projets
- L'évolution des échanges et dialogues
- L'opinion des adultes et des enfants
- Le soutien ou non des parents
- L'indice de satisfaction (enfants, familles, élus, enseignants, animatrices ...)
- La fréquentation des services (nombre d'enfants, demandes...)
- L'implication de l'équipe d'animation (agents municipaux et bénévoles) et ses attentes.